



Sylvie CLYTI-LUINAUD

Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

CIDFF 94 VAL DE MARNE
Centre d'Information
sur les Droits des Femmes
et de la Famille du Val de Marne
Association Loi 1901
12 Avenue François Mitterrand
94000 CRETEIL

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Assemblée générale ordinaire du 22 juin 2026

Et Sylvie CLYTI-LUINAUD 4, rue Léon Bourgeois 77000 VAUX LE PENIL Adresse postale B.P. 61828 - 77018 MELUN
Cedex

TEL +33(0)1 64 64 10 10 Email : contact@scl77.fr

Tva INTRACOMMUNAUTAIRE FR 38 420 716 201 SIREN 4720716201 APE 6920Z

Inscrite au tableau de l'ordre des Experts- Comptables de Paris Ile-de-France et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs les adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision de votre Assemblée générale de, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association CIDFF 94 relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport et qui ont été arrêté par votre conseil d'administration le 19 MARS 2026 sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

El Sylvie CLYTI-LUINAUD 4, rue Léon Bourgeois 77000 VAUX LE PENIL Adresse postale B.P. 61828 -77018 MELUN

Cedex

TEL +33(0)1 64 64 10 10 Email : contact@scl77.fr

Tva INTRACOMMUNAUTAIRE FR 38 420 716 201 SIREN 4720716201 APE 6920Z

Inscrite au tableau de l'ordre des Experts- Comptables de Paris Ile-de-France et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimé ci-dessus, nous attirons votre attention sur

L'application des dispositions du règlement ANCC 2022-06 concernant le changement de méthode comptable et la mise en application dans l'annexe comptable

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à votre conseil d'administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés au Conseil D'Administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Et Sylvie CLYTH-LUINAUD 4, rue Leon Bourgeois / 77000 VAUX LE PENIL Adresse postale B.P. 61828 - 77018 MELUN Cedex

TEL +33(0)1 64 64 10 10 Email : contact@scl77.fr

Tva INTRACOMMUNAUTAIRE FR 38 420 716 201 SIREN 4720716201 APE 6920Z

Inscrite au tableau de l'ordre des Experts- Comptables de Paris Ile-de-France et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément

aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Vaux le Pénil

Le 28 MAI 2026

SYLVIE CLYTI-LUINAUD

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris



El Sylvie CLYTI-LUINAUD 4, rue Léon Bourgeois 77000 VAUX LE PENIL Adresse postale B.P. 61828 - 77018 MELUN
Cedex

TEL +33(0)1 64 64 10 10 Email : contact@scl77.fr

Tva INTRACOMMUNAUTAIRE FR 38 420 716 201 SIREN 4720716201 APE 6920Z

Inscrite au tableau de l'ordre des Experts- Comptables de Paris Ile-de-France et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

ANNEXE : Description détaillée de la responsabilité du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*El Sylvie CLYTI-LUINAUD 4, rue Léon Bourgeois 77000 VAUX LE PENIL Adresse postale B.P. 61828 - 77018 MELUN
Cedex*

TEL +33(0)1 64 64 10 10 Email : contact@scl77.fr

Tva INTRACOMMUNAUTAIRE FR 38 420 716 201 SIREN 4720716201 APE 6920Z

Inscrite au tableau de l'ordre des Experts- Comptables de Paris Ile-de-France et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	570	570				
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions	10 848	10 848	-0	0,00	-0	0,00
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	19 994	18 951	1 042	0,19		
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	3 304		3 304	0,59	2 764	0,54
TOTAL (I)	34 716	30 370	4 346	0,78	2 764	0,54
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	127 480		127 480	22,89	95 013	18,61
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	425 154		425 154	76,33	412 656	80,84
Charges constatées d'avance					4	0,00
TOTAL (II)	552 634		552 634	99,22	507 672	99,46
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	587 350	30 370	556 980	100,00	510 436	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves	210 125	37,73	210 125	41,17
Report à nouveau	55 823	10,02	50 527	9,90
Résultat de l'exercice	38 748	6,96	5 296	1,04
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecart de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL (I)	304 696	54,71	265 948	52,10
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	24 534	4,40	31 647	6,20
TOTAL (II)	24 534	4,40	31 647	6,20
FONDS DEDIES				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	33 994	6,10	14 408	2,82
Autres	121 428	21,80	154 336	30,24
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	72 328	12,99	44 097	8,64
TOTAL (IV)	227 750	40,89	212 841	41,70
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	556 980	100,00	510 436	100,00

**ENGAGEMENTS REÇUS**

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
PRODUITS D'EXPLOITATION:										
Ventes de marchandises										
Production vendue de biens										
Prestations de services	25 808		25 808	100,00	24 757	100,00	1 051		4,25	
Montants nets produits d'expl.	25 808		25 808	100,00	24 757	100,00	1 051		4,25	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:										
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation			811 701	N/S	751 917	N/S	59 784		7,95	
Cotisations			150	0,58	80	0,32	70		87,50	
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs										
Autres produits			9	0,03	42	0,17	-33		-78,56	
Reprise sur provisions, dépréciations			19 749	76,52	2 391	9,66	17 358		725,97	
Transfert de charges										
Sous-total des autres produits d'exploitation			831 609	N/S	754 430	N/S	77 179		10,23	
Total des produits d'exploitation (I)			857 418	N/S	779 187	N/S	78 231		10,04	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Exédent transféré (II)										
PRODUITS FINANCIERS:										
De participations			898	7,35	2 507	10,13	-609		-24,28	
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif										
Autres intérêts et produits assimilés										
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (III)			1 898	7,35	2 507	10,13	-609		-24,28	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:										
Sur opérations de gestion					437	1,77	-437		-100,00	
Sur opérations en capital										
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Total des produits exceptionnels (IV)					437	1,77	-437		-100,00	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			859 316	N/S	782 130	N/S	77 186		9,87	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT										
TOTAL GENERAL			859 316	N/S	782 130	N/S	77 186		9,87	
CHARGES D'EXPLOITATION:										
Achats de marchandises										
Variations stocks de marchandises										
Achats de matières premières et autres approvisionnements										
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements										
Autres achats non stockés			6 448	24,98	6 867	27,74	-419		-6,09	
Services extérieurs			36 543	141,00	34 000	137,33	2 543		7,48	
Autres services extérieurs			73 586	285,13	59 971	242,24	13 615		22,70	
Impôts, taxes et versements assimilés			25 187	97,59	23 537	95,07	1 650		7,01	
Salaires et traitements			508 843	N/S	490 529	N/S	18 314		3,73	
Charges sociales			162 229	628,60	149 551	604,08	12 678		8,48	
Autres charges de personnel										
Subventions accordées par l'association										

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	66 0,26		66	N/S
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations		12 363 49,94	-12 363	-100,00
.Pour risques et charges : dotation aux provisions	273 1,06		273	N/S
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges	7 393 28,65	15 0,06	7 378	N/S
Total des charges d'exploitation (I)	820 568 N/S	776 834 N/S	43 734	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Déficit transféré (II)				
CHARGES FINANCIERES:				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
Total des charges financières (III)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)				
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	820 568 N/S	776 834 N/S	43 734	5,63
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	38 748 150,14	5 296 21,39	33 452	631,65
TOTAL GENERAL	859 316 N/S	782 130 N/S	77 186	9,87
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL				
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 16/03/2026

- Avec comptes substitués

Préambule

-Description de l'objet social de l'entité :

Association loi 1901 (déclarée le 17 mars 1975 _ J.O. du 3 avril 1975), le CIDFF Val-de-Marne exerce une mission d'intérêt général d'information des femmes et des familles sur leurs droits. Elle a pour objet social principal de mettre à disposition des femmes et des familles, dans des permanences juridiques prévues à cet effet, toutes informations à caractère juridique, familial, social,

professionnel, économique, éducatif et de santé, tendant à promouvoir les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'à lutter contre les violences et les préjugés sexistes.

L'association a également pour objet :

- de favoriser l'accès aux droits du public en général et des femmes en particulier par l'accueil, l'écoute, l'information gratuite,
- de favoriser la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes par ses actions de terrain, à l'accès au droit et à l'accès à l'emploi et de sensibiliser les jeunes au respect et à l'égalité entre les femmes et les hommes,
- de proposer une aide et un accompagnement aux femmes victimes de violences quel que soit leur âge, que ce soit dans l'espace public, professionnel ou familial, aux personnes en situation de prostitution, aux victimes de traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle,
- de diffuser toute information, par tout support adapté, concernant ses champs de compétences, tels qu'arrêtés par la charte des CIDFF et le conseil d'administration de l'association,
- de porter à la connaissance de la FNCIDFF, les problèmes spécifiques exprimés par les femmes et les familles reçues par le CIDFF, ainsi que toutes les propositions que l'association juge utiles permettant de faire évoluer la réflexion, les politiques et les dispositifs en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

Le CIDFF Val-de-Marne propose une information de proximité (41 lieux dans le département) concernant l'accès aux droits de tous (droits et devoirs) pour permettre l'autonomie et l'intégrité des femmes et des familles.

Pour mettre en Suvre ses actions, l'association :

- tient des permanences d'information juridique,
- a des services spécialisés dans les domaines relatifs à son objet social, notamment des services d'aide aux victimes généralistes et des services d'aide aux femmes victimes de violences sexistes,
- développe des actions répondant aux problématiques territoriales et produire tous supports d'information (brochures, fiches informatives, &) à destination de son public et de ses partenaires locaux,
- informe, sensibilise, le public et/ou les professionnels, par tous moyens sur les thématiques relevant de l'objet social,
- travaille en collaboration avec l'ensemble des partenaires implantés sur le territoire, qu'il s'agisse des collectivités territoriales (régions, départements, communes, intercommunalités) ou d'autres associations.

Description des moyens mis en oeuvre :

L'association est administrée par des membres élus, bénévoles et indépendants, non rémunérés pour leurs fonctions. Sa gestion est entièrement désintéressée.

L'activité d'information du public est mise en Suvre par les salarié.e.s de l'association recruté.e.s à cet effet, dans les conditions suivantes :

- le recrutement d'un personnel qualifié mettant en Suvre les valeurs fondamentales défendues par l'association telles que définies et rappelées dans le projet associatif de la fédération nationale des



ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 16/03/2026

- Avec comptes substitués

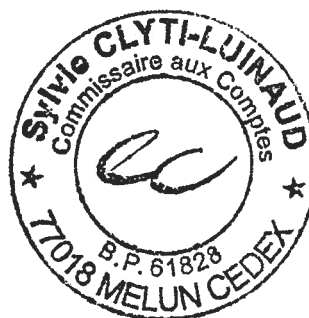
Préambule (suite)

CIDFF en tant qu'elles sont conformes aux dispositions relatives à l'agrément CIDFF,
- le recrutement de juristes chargé.e.s de l'information juridique titulaires d'un diplôme universitaire
sanctionnant une formation juridique d'une durée au moins égale à quatre années d'études
supérieures après le baccalauréat.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 556 980,45 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 38 748,22 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été
établis le 16/03/2026 par les dirigeants.



ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

Edité le 16/03/2026

2 - Principes, règles et méthodes comptables**2.1 - Méthode générale**

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.



ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 16/03/2026

- Avec comptes substitués

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)**2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation**

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans

**2.2.3 - Provisions pour risques et charges :**

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

Edité le 16/03/2026

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)**2.2.4 - Indemnités de fin de carrière :**

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le montant au 31/12/2025 est de 8 321 E. L'ajustement par rapport à la clôture de l'exercice précédent donne lieu à une reprise de 273 E.

2.2.5 - Contributions volontaires :

Les heures de bénévolat du bureau pour l'année 2025 s'élèvent à 200 heures. Par prudence, la valorisation retenue est effectuée au SMIC horaire ce qui porte le montant des contributions volontaires de 2025 à 2 376 E.



ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 16/03/2026

- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Immobilisations :**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	570			570
Immobilisations corporelles	29 734	1 108		30 841
Immobilisations financières	2 764	540		3 304
TOTAL	33 068	1 648		34 716

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	570			570
TOTAL I	570			570
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers	10 848			10 848
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	18 886	66		18 951
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	29 734	66		29 799
TOTAL GENERAL (I+II)	30 304	66		30 370

3.3 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	
Autres produits à recevoir	125 724
TOTAL	125 724



ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 16/03/2026

- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)



ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 16/03/2026

- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	210 125				210 125
Dont générosité du public					
Report à nouveau	50 527	5 296			55 823
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	5 296			5 296	38 748
Dont générosité du public					
Situation nette	265 948	5 296		5 296	304 696
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	265 948	5 296		5 296	304 696
TOTAL dont générosité du public					



ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

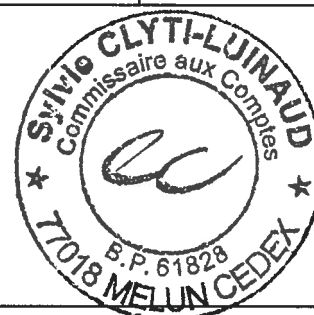
Edité le 16/03/2026

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)**4.2 - Provisions pour risques et charges**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour litiges	23 600			16 214
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions et obligations similaires	8 047	273		8 321
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II	31 647	273		24 534
TOTAL GENERAL (I+II)	31 647	273		24 534
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		273	19 749	
- financières				
- exceptionnelles				

4.3 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	33 994	33 994		
Dettes fiscales & sociales	105 491	105 491		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	15 937	15 937		
Produits constatés d'avance	72 328	72 328		
TOTAL	227 750	227 750		



ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 16/03/2026

- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)**4.4 - Charges à payer par poste de bilan**

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	33 994
Dettes fiscales & sociales	55 212
Autres dettes	
TOTAL	89 206



ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 16/03/2026

- Avec comptes substitués

5 - Notes sur le compte de résultat



ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

Edité le 16/03/2026

6 - Autres informations**6.1 - Effectif moyen**

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	5	
Non Cadres	12	
TOTAL	17	0

6.2 - Honoraires du commissaire au comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 5 754 E.

